



Commune NTAHANGWA, Zone BUTERERE, Quartier
Kiyange I-Population
Telephone (00 257) 77 25 99 61
BP 2695 BUJUMBURA
info@mdeburundi.com
www.mdeburundi.com

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DES MATERIELS INFORMATIQUES (MACHINES LAP TOP)

1. **Référence de publication** : Appel d'offre N° 01/DG/2025
2. **Procédure** : Ouverte Nationale
3. **Intitulé du programme** : HINGURA TWUNGUKE
4. **Financement** : Le présent marché est financé par Enabel
5. **Pouvoir adjudicateur** : Maison de l'Entrepreneur (MDE)

SPECIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Le marché concerne la fourniture de 9 Machines lap top.

La passation du marché sera conduite par procédure ouverte nationale (y compris l'utilisation d'un comité d'évaluation).

Nombre et intitulés des lots

Le marché est constitué de 1 lot

Lots	Effectifs
Lot 1	9 Machines lap top

CONDITIONS DE PARTICIPATION

7. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un marché de fourniture.

8. Nombre d'offres

Les soumissionnaires soumettent leurs offres sur 1 lot comme décrit dans le présent appel d'offre.

Garantie de soumission

Aucune garantie de soumission n'est requise.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 30 jours à compter de la date limite de remise des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité

des offres, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour une durée spécifique.

Période de mise en œuvre des tâches

Le délai de livraison est fixé à dix jours (10jours) au maximum mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Ce délai commence à courir à partir de la date de signature du contrat.

CRITERES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

1. Documentation complète
2. Capacité professionnelle : Une preuve antérieure d'exécution d'un tel marché
3. Rapport qualité/prix

SOUMETTRE UNE OFFRE

1. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Les offres sont disponibles sur le site internet de la MDE ou en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : info@mdeburundi.com

2. Composition du dossier

Doit être fourni suivant les modèles en annexe :

- Le « formulaire de soumission » dûment rempli ;
- La « déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection », dûment complété et signé ;

Doit être fourni sans contrainte de format :

- Une copie de registre de commerce ;
- Une attestation d'immatriculation fiscale;
- Une preuve d'exécution antérieure d'un tel marché.

3. Format de soumission

Les offres se conformeront aux conditions suivantes :

Chaque offre devra être présentée en un exemplaire original unique, marqué « original », et 1 copie signée de la même façon que l'original et portant la mention « copie ».

Chaque offre, ses annexes, ainsi que toutes pièces justificatives doivent être présentées sous enveloppe scellée comportant uniquement :

- a) l'adresse indiquée ci-dessus ;
- b) le code de référence de la présente procédure d'appel d'offres ;
- c) l'intitulé de l'offre ;

Les offres doivent être placées ensemble sous enveloppe scellée.

4. Date limite de soumission des offres

Chaque offre signée par le représentant du soumissionnaire devra parvenir au plus tard le 12/01/2026 à 12 heures précises, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les offres physiques sont recevables au plus tard le 12/01/ 2026 à 12h00 (heure locale) à l'adresse physique suivante :

MDE : Zone Buterere, Quartier Kiyange I Population, BP : 2695 Bujumbura (Burundi),
Tél (00257) 77 25 99 61

5. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français.

Participation

La participation à la procédure est ouverte à égalité des conditions aux personnes physiques et morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement - consortium - de soumissionnaires).

Pour être admis à participer à la présente procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires doivent apporter la preuve, à la satisfaction du pouvoir adjudicateur, qu'ils remplissent les conditions juridiques et techniques requises et qu'ils ont la capacité nécessaire et des ressources suffisantes pour exécuter le marché d'une manière efficace.

Type de marché

Le marché est à prix unitaire.

Devise

Les offres devront être libellées en Francs Burundais.

Propriété des offres

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

Analyse des offres

- L'analyse des offres a pour objet de vérifier si les soumissions sont complètes, si les documents ont été dûment inclus et si les soumissions sont, d'une manière générale, en ordre.
- Les offres seront analysées le 12/01/2026 à 15h 00 par le comité désigné à cet effet. Un procès-verbal sera rédigé par le comité et sera disponible sur demande.
- Lors de l'analyse des offres, les noms des soumissionnaires, le montant des offres, les éventuels rabais accordés, les avis écrits de modification et de retrait, la présence de la garantie de soumission requise (si exigée) et toute autre information que le pouvoir adjudicateur estime appropriée peuvent être annoncés.

- Après l'analyse des offres, aucune information relative au dépouillement, à la clarification, à l'évaluation et à la comparaison des offres, ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du marché, n'est divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.
- Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres ou visant à obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou à influencer le pouvoir adjudicateur dans sa décision relative à l'attribution du marché entraîne le rejet immédiat de son offre.
- Toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquées dans l'avis de marché ou les présentes instructions seront conservées par le pouvoir adjudicateur. Aucune responsabilité ne peut être acceptée pour la délivrance tardive des offres. Les offres tardives seront rejetées et ne seront pas évaluées.

Évaluation des offres

Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans déviation ni restriction importante.

Les déviations ou restrictions importantes sont celles qui affectent le champ, la qualité ou l'exécution du marché ou qui, d'une manière substantielle, s'écartent du dossier d'appel d'offres ou limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché et portent atteinte à la situation, au regard de la concurrence, des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes. Cette classification des offres administrativement non conformes devra être dûment justifiée dans le procès-verbal d'évaluation. Lorsqu'une soumission n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut, par la suite, être rendue conforme par des corrections ou par la suppression des déviations ou restrictions.

Évaluation technique

A l'issue de l'analyse des offres jugées administrativement conformes, le comité d'évaluation arrêtera un jugement sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories : conformes et non conformes techniquement. Les qualifications minimales requises doivent être évaluées dès cette étape.

Dans le cas des marchés comportant des services après-vente et/ou de formation, la qualité technique de ces services doit également être évaluée en utilisant des critères oui/non préalablement spécifiés dans le dossier d'appel d'offres.

Dans un souci de transparence et de traitement égale ainsi que pour faciliter le dépouillement et l'évaluation des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire des explications sur son offre, y compris sur la décomposition des prix unitaires, dans un délai raisonnable à fixer par le comité d'évaluation. La demande d'explication et la réponse sont faites par voie électronique, mais aucun changement au montant ou à la substance de la soumission ne sera sollicité, proposé ou autorisé, sauf si un changement est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes pendant l'évaluation des offres. Une telle demande d'explication ne doit pas fausser la concurrence. Cette classification des offres non-conformes devra être dûment justifiée dans le procès-verbal d'évaluation.

Évaluation financière

a) Les offres jugées techniquement conformes sont soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs sont corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- Lorsqu'il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqué en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut ;
- Sauf pour les marchés à forfait, lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut.

b) Les montants ainsi corrigés sont opposables au soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre est rejetée.

c) Sauf indication contraire, l'évaluation financière a pour objet d'identifier le soumissionnaire offrant le prix le plus bas. Si les spécifications techniques le prévoient, l'évaluation des offres peut tenir compte, non seulement des coûts d'acquisition, mais aussi, dans la mesure où ils sont pertinents, des coûts supportés pendant tout le cycle de vie des fournitures (comme, par exemple, les coûts d'entretien et d'exploitation), conformément aux spécifications techniques. Le pouvoir adjudicateur examinera alors en détail toutes les informations fournies par les soumissionnaires et formera son jugement sur la base du coût total le plus bas incluant ces coûts additionnels.

Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires doivent être avertis de l'annulation par le pouvoir adjudicateur.

L'annulation peut, par exemple, intervenir dans les cas suivants :

- Lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre adéquate ni qualitativement ou financièrement acceptable n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse valable ;
- Lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- Lorsque des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible la mise en œuvre normale du projet ;
- Lorsque toutes les offres techniquement acceptables excèdent les ressources financières disponibles ;
- Lorsque des erreurs substantielles, des irrégularités ou des actes de fraude au cours de la procédure ont été constatés, notamment lorsqu'elles ont empêché une concurrence loyale ;
- Lorsque l'adjudication du marché ne respecte pas la bonne gestion financière, à savoir les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités (par exemple le prix proposé par le soumissionnaire à qui le marché doit être attribué est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, quelle que soit leur nature (y compris, sans restriction, des dommages-intérêts pour manque à gagner) et quel que soit leur rapport avec l'annulation d'une procédure d'appel d'offres, et ce quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité de dommages-intérêts.

La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

ANNEXE I : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1.Spécifications requises	2.Spécifications proposées	3.Notes, remarques, Réf. de la documentation	5.Notes du comité d'évaluation
Machine Laptop • Processeur (CPU) : HP 5i ou i7, 12^{ème} Génération • RAM : 16 GO, • Stockage : SSD512 GO, • Ecran : 15.6" Tactile • Clavier : AZERTY • Système d'exploitation : Windows 11, connectivité, Wi-Fi 6, • KASPERSKY Internet Security • Garantie : Minimum 6mois • Type: C			



ANNEXE II. DECOMPOSITION DU BUDGET (OFFRE FINANCIERE)

RÉFÉRENCE DE PUBLICATION :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

A	B	C	D	E
ARTICLE	QUANTITÉ	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	COUTS UNITAIRES LIVRAISON COMPRISE DDP	TOTAL FRBU
		[Formation]	[Forfait]	
		[Autres Services]	[Forfait]	
			TOTAL	
			[Coût total]	
			[Coût total]	
			[Coût total]	



ANNEXE III : DELACARATION SUR HONNEUR

[Nom de l'Entreprise / Raison Sociale] [Adresse complète / Ville / Quartier] [Numéro d'Identification Fiscale - NIF] [Numéro de Registre de Commerce - RC] [Contact Téléphonique et E-mail]

À l'attention de : [Nom de l'Autorité Contractante / Institution] **Objet** : Déclaration sur l'honneur relative aux capacités professionnelles et à la régularité fiscale. **Référence du Marché** : [Numéro et titre de l'Appel d'Offres]

Je soussigné, **M./Mme [Nom et Prénom]**, agissant en qualité de **[Gérant / Directeur Général / Représentant légal]** de la société **[Nom de l'entreprise]**, dûment habilité à la représenter, déclare sur l'honneur ce qui suit :

1. Capacités Professionnelles et Techniques

Je certifie que la société dispose des ressources humaines, matérielles et techniques nécessaires, ainsi que de l'expérience requise pour exécuter le marché cité en référence conformément aux exigences du dossier d'appel d'offres. Nous nous engageons à mobiliser tout le savoir-faire nécessaire pour garantir la qualité des prestations/fournitures.

2. Régularité vis-à-vis de la Législation Burundaise

Je certifie que la société est constituée conformément à la législation en vigueur au Burundi et qu'elle n'est pas en état de liquidation, de faillite, de cessation d'activité ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature.

3. Régularité Fiscale et Sociale

Je déclare que la société est en règle avec ses obligations envers l'**Office Burundais des Recettes (OBR)** et les organismes de sécurité sociale (**INSS**) à la date de signature de la présente. À ce titre :

4. Intégrité et Éthique

Je certifie qu'aucun membre de la direction de l'entreprise n'a fait l'objet d'une condamnation coulée en force de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de l'État.

Je suis conscient(e) que toute fausse déclaration m'expose, ainsi que l'entreprise que je représente, aux sanctions prévues par le Code des Marchés Publics du Burundi, notamment l'exclusion des procédures de passation de marchés, sans préjudice des poursuites pénales.

Fait à [Ville], le [Date]

[Signature du Représentant Légal] (Précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

[Cachet de l'Entreprise]